Agir contre le coronavirus
Agir pour un système social solidaire

La communauté scientifique et les personnels de santé demandent à tout le monde de rester chez soi pour limiter la propagation du virus.

Pourtant, en Guyane, dans de nombreuses entreprises, les chefs d'entreprise essaient d'obliger les salarié-es à venir au travail malgré l'épidémie. Sans gants, sans masque, sans équipement d'hygiène, etc.

La consigne de venir au travail s'il n'est pas essentiel, est dangereuse pour notre santé, celle de nos proches, et de toute la population. Comme le rappel le Code Pénal : l'employeur est pénalement responsable de la santé et de la sécurité des travailleurs de son entreprise. Le Code du travail est clair : en cas de danger pour sa vie et sa santé, on peut prévenir la hiérarchie qu'on quitte son poste de travail.

Organisons-nous !

Solidaires, l'UTG, l'UNEF et Solidaires étudiant-e-s appellent tou-te-s les salarié-e-s à s'organiser collectivement sur leur lieu de travail pour défendre leur santé et leur vie ainsi que celles de leurs proches face à l'attitude irresponsable des employeurs.

Pour les emplois utiles dans l'immédiat, des consignes de sécurité doivent être respectées :

- Vous devez disposer de matériel (gants, masques, gel hydroalcoolique) et de pause pour vous laver très régulièrement les mains.
- Vous devez (pouvoir) être à une distance de sécurité d'au moins un mètre des autres personnes.
- L'employeur doit vous informer quotidiennement des mesures prises dans l'entreprise ou dans le service public, des risques et rappeler les consignes de sécurité.
- Vous devez bénéficier d'autorisation d'absence sans perte de salaire si vous êtes dans une situation particulière qui présente un risque particulier : diabète, surpoids, hypertension, femmes enceintes…). Sur "ameli.fr", la liste des pathologies est consultable.

Pour les emplois qui ne sont pas indispensables pour la population dans l'immédiat, le patronat doit fermer les entreprises pour protéger les salarié-e-s.

Revendiquons !

- Interdiction des licenciements. Maintien des revenus et des salaires pour toutes les travailleuses et les travailleurs.
- Respect des mesures de sécurité sur tous les lieux de travail. Si des collègues sont positifs au Covid-19, fermeture immédiate des entreprises, test généralisé et maintien des salaires complets.
- Création immédiate d'aides sociales pour soutenir les travailleuses et les travailleurs.
- Création de lits supplémentaires et recrutement de personnels soignants pour toute la Guyane.
- Arrêt immédiat des expulsions locatives.
- Arrêt immédiat des expulsions d'immigrés et fermeture du Centre de Rétention Administrative.
- Réquisition des logements vides et ouverture massive de chambres d'hôtel pour les sans-abri.
- Report des échéances de prêts pour les salariés en difficulté

NOUS DEMANDONS AUX AUTORITES

- La traduction dans les langues de Guyane des instructions officielles.
- Le renforcement de la continuité interne à la Guyane pour l'alimentation, les produits de première nécessité, au vu des niveaux très bas des fleuves.
- L'organisation alternative des marchés de fruits et légumes frais.

Les organisations syndicales Solidaires et UTG et de jeunesse UNEF et Solidaires étudiant-e-s appellent également les salarié-e-s à user du droit de retrait et à se mettre en grève afin de forcer les employeurs à fermer les entreprises et/ou à mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la santé des salarié-e-s !